L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT, DU CONSEIL-GENERAL ET DE LA TROISIEME MUNICIPALITE.——NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 5 AOUT 1843.

PAR BULLITT, MAGNE & Co.
No. 81, Rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE.

ABONNEMENT:
Journal quotidien, une année d'avance $12
Journal de la campagne, trois fois par semaine, une année d'avance, 10
Le terme de l'abonnement est pour une année. Aucune souscription, soit au journal seulement, soit aux éditions, ne sera considérée comme définitivement discontinuée de la part de l'éditeur, à moins qu'un ordre ne lui ait été donné avant l'expiration de l'année.

ANNONCES—Une insertion par carré de chaque langage, pour 75 cents. Trois insertions, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré contient DIX lignes ou moins.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces—Les artisans et personnes jouissant pagnagie de détail, des banques, Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, hôtels, agens pour navires, bâtiments et bateaux à vapeur, ou leurs agens et commerçans faisant la commission, 250. Ces abonnemens se font toujours avant et d'avance.

Le privilège plus étendu qui leur est facilité à un carré par chaque fois, et cela pour un semaine.

LES ANNONCES de ventes et de décès, les articles perdus, trouvés, les articles égarés par des passagers, les annonces de bâtiments, &c. &c. doivent payer en tous des annonces ordinaires.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles, doivent 50 par carré pour chaque insertion.

LES ANNONCES où articles d'une nature personnelle, doivent être payées, paieront le double du prix des annonces ordinaires et d'avance.

LES ANNONCES qui sortiront de la ligne ordinaire des affaires d'une société d'hommes, telles que ventes à l'encan et autorité de Justice, ventes de plantations et habitations, maisons ou terrains à vendre, à louer ou à affermer, esclaves marrons, animaux égarés ou égarés &c., lui seront payées en proportion de leurs étendues énoncées.

LES ANNONCES qui ne paraîtront pas le durée de l'abonnement, seront payées pendant un mois et devront être payées en conséquence de cette disposition.

AUCUNE ANNONCE de faillite ne sera publiée, à moins que le principal ne l'ait été payé d'avance, ou qu'il ait été répondu.

LES FIRMES et autres entrées ouvertes pour l'annonce publique, faisant insérer chaque jour de nouvelles annonces, pendant la saison des plaisirs jusqu'en 250.

LES ANNONCES de candidature à des emplois publics et d'une nature toute politique, paieront double du prix ordinaire.

POUR LIVERPOOL, DE BOSTON.
Le 16 Août 1843.
Le courrier royal d'Angleterre et de l'Amérique, le steamship ACADIA, partira pour Halifax et Liverpool, comme il est dit ci-dessus, prendre à bord.
JARVIS & ANDREWS,
7, rue du Canal.
18 juillet

BATEAUX ENTRE NEW-YORK ET LIVERPOOL.

LE STEAMSHIP GREAT-WESTERN,
Commandant James Hoskel, Lieut. M. R.
Partira en 1843, comme suit:
De New York pour Liverpool (De Liverpool pour N. York.
Jeudi, 31 juillet, Samedi, 17 juin.
Jeudi, 3 août, Samedi, 5 août.
Jeudi, 10 octobre, Samedi, 23 septembre.
Passage de New York à Liverpool, cent piastres et $5 de frais pour le maître d'hôtel.
Passage de Liverpool à New York, trente guinées et une guinée de frais de maître d'hôtel.
Les personnes demeurant à une distance, pourront en arriver avant et faisant parvenir la moitié du prix du passage, s'assurer les meilleures places sous encore arrivées.
Pour fret ou passage, s'adresser à
RICHARD IRWIN,
95, Front street, New York.
5 juin

CABOTAGE.

POUR ST. LOUIS—Le steamer MISSOURI capitaine Gus Taylor, partira samedi, 5 du courant, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à
C. DOANE & Co.
60, Poydras.

POUR BELOIZE et tous les endroits de la côte du Mexique—Le Bateau-Pilote BRISTOL, capitaine Jas. Bailey, commandant Y. Roumage, partira de Lac-Pontchartrain de Bellevue tous les mercredis et samedis, à 4 heures après midi, dimanche après midi, et le mardi et vendredi à 10 heures du matin, et de Bay St. Louis, à 4 heures après midi, et le mercredi et samedi à 10 heures du matin, touchant à Pass Christian, Mississippi City et Biloxi.
Le Bristol ne partira de Bay St. Louis le mercredi et vendredi pour le Lac-Pontchartrain, et tous les dimanches, à quatre heures après midi, et tous les mercredis et samedis à 10 heures du matin, et de Pass Christian, à 5 heures du soir, de cette manière il évitera de voyager la nuit, excepte le dimanche matin.
Le Bristol a une double ligne de bateaux-pilotes, et une double ligne de bateaux-pilotes, et une double ligne de bateaux-pilotes, et